

LES 2 BORDS DU FLEUVE

Volume 20, numéro 7 / 4 avril 2017



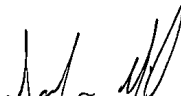
*ne te découvre
pas d'un fil*

Expression qui annonce le printemps, le soleil et la chaleur qui s'installe doucement. Le mois d'avril symbolise la fête pascale et la fête des sucres. Un mois de renouveau et d'espérance où la fonte des neiges fait place à la verdure. Si on regarde le dépôt Leitão, il semble qu'après avoir saigné la santé et l'éducation, un souffle d'investissement apparaît comme par magie. Après trois ans d'austérité et de coupures, la lumière se pointe à l'horizon.

Est-ce que nous sommes en période préélectorale? Peu importe, nous avons besoin d'air en éducation par un investissement réel d'argent frais pour l'embauche de personnel, de services et de matériel. Si tous les politiciens s'entendent pour placer l'éducation au cœur des priorités, ce geste concret nous redonne espoir!

En parlant d'espoir, nous vous rappelons que les salaires seront majorés, avec effet au 141^e jour de travail de l'année scolaire 2016-2017, d'un pourcentage égal à 1,75 %, comme prévu dans notre convention collective.

En terminant, vous êtes conviés à assister à l'assemblée générale du SEDR-CSQ qui se déroulera le 25 avril prochain au Centre Paul-Bouillé. Vous souligner qu'à l'ordre du jour, nous traiterons de l'analyse de la constitution d'un fonds de grève, des modifications au Règlement portant sur le fonds de résistance syndicale, de la présentation du rapport du Conseil d'administration et de la présentation des états financiers au 31 août 2016. En espérant vous voir en grand nombre!


JOCELYN NOËL
Président

DÉCLARATION SUR NOTRE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le thème de la formation des enseignantes et des enseignants est un thème récurrent sur la place publique, qu'il s'agisse de la formation initiale ou du développement professionnel. On entend régulièrement des commentaires sur la formation des enseignantes et des enseignants contrairement aux autres corps d'emplois. La FSE trouvait opportun d'élaborer une déclaration de principes concernant le développement professionnel et de contrer certains discours démagogues. Il faut savoir qu'en 2004 la FSE s'était dotée d'une déclaration de principes afin de recadrer la réalité enseignante. Actuellement, les membres du Conseil fédéral travaillent sur une nouvelle déclaration des principes.

Nous, enseignantes et enseignants du Québec, déclarons que...

1. Nous sommes des professionnels bien formés et compétents, qui avons mené l'école québécoise au niveau des principaux systèmes performants dans le monde.

Notre rigueur et notre professionnalisme nous permettent de contribuer quotidiennement au développement de la société québécoise. Ils s'appuient sur une formation universitaire théorique et pratique de quatre années, qui nous habilite à faire les choix appropriés dans l'exercice de nos fonctions.

Par la suite, notre développement professionnel continu intègre des formations à notre lieu de travail, des colloques ou des crédits universitaires, tout comme de nombreuses initiatives « non formelles » aussi enrichissantes faites de recherches et de lectures dans du matériel spécialisé, et de partage entre collègues.

2. Notre développement professionnel nous permet, en tant qu'experts de l'enseignement, d'alimenter activement notre réflexion tout au long de notre carrière.

Notre développement professionnel répond avant tout à un souci continu de réflexion et d'analyse sur notre champ de connaissance, dont nous sommes en pleine maîtrise. Il est un outil pour parfaire notre expertise et non un moyen de pallier les conséquences néfastes des choix faits par les administrations scolaires.

3. Notre autonomie professionnelle est fondamentale dans le choix de nos pratiques comme dans notre développement professionnel.

Il nous appartient d'initier volontairement notre développement professionnel en exerçant notre jugement critique, qui repose sur une réelle analyse de nos besoins et de nos intentions quant à notre pratique.

Compte tenu des réalités de chaque milieu, les mesures et les approches pertinentes et efficaces dans certains contextes ne sont pas généralisables partout. À cet égard, notre expertise et notre connaissance pragmatique du milieu sont primordiales, indépendamment de toute mode pédagogique uniforme et imposée.

4. Les conditions de réalisation requises doivent être assurées pour un développement professionnel dynamique, profitable et durable.

Pour y investir efficacement notre énergie, il faut d'abord que le temps nécessaire puisse être dégagé à même l'organisation du travail et qu'il soit possible de mieux le contrôler nous-mêmes, y compris durant les journées pédagogiques. Un financement adéquat doit être assuré, et l'offre doit être diversifiée et pertinente.

Notre liberté de choix en matière de développement professionnel et de pratique pédagogique doit s'exercer sans crainte de conséquences négatives. En ce sens, une démarche de développement professionnel demeure distincte d'une évaluation du personnel, et le lien de confiance à ce chapitre doit être préservé à tout prix.

5. En tant que maîtres d'œuvre de notre développement professionnel, nous utilisons les mécanismes existants pour faire entendre notre voix.

Nous revendiquons et occupons les lieux et les mécanismes décisionnels prévus afin de promouvoir nos choix et qu'ainsi, ces derniers soient reconnus et respectés par nos employeurs afin d'assurer un développement professionnel répondant directement à nos besoins et à nos intentions.



Le respect de ces principes contribue à la réussite des élèves et à notre épanouissement professionnel.

Pour de plus amples informations ou pour émettre vos commentaires sur le sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le président du SEDR-CSQ, monsieur Jocelyn Noël.

(Source : FSE)

UQÀM

**Évaluation de l'ampleur du phénomène de la cyberintimidation
envers le personnel enseignant des commissions scolaires
francophones**



Une étude panquébécoise portant sur la cyberintimidation envers le personnel enseignant est en cours. Celle-ci est réalisée en partenariat avec le Service aux collectivités de l'UQAM et la Centrale des syndicats du Québec. Cette

enquête nous permettra d'avoir un état de la situation de cette problématique. En répondant au questionnaire (10-15 minutes), vous serez également informés sur les différents types de cyberintimidation, et vous pourrez identifier si vous en avez été victime. Vous aurez également la chance de gagner l'un des trois chèques-cadeaux d'une valeur de 50 \$ à utiliser dans une librairie.

Vous avez jusqu'au **21 avril 2017** pour participer. Pour ce faire, vous n'avez qu'à cliquer sur le lien suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/CYBER2017>.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

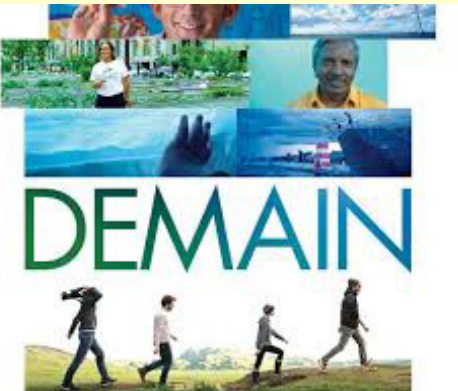
Jocelyn Noël
Président du SEDR-CSQ

En avril 2017, venez célébrer avec nous !



Annulée

étant donné le peu d'inscriptions.



SOIRÉE DE RÉFLEXION SUR NOTRE ENVIRONNEMENT

2 mai 2017, 17 h,
Cégep Garneau
Inscription obligatoire
avant le 21 avril 2017
à manon@sedrcsq.org ou
par télécopieur : 418 832-0229

*Le vendredi 7 avril,
c'est la journée des précaires*

Le Syndicat de l'enseignement des Deux Rives, conscient que votre situation n'est pas toujours facile, remercie les enseignantes et les enseignants à statut précaire pour leur travail, leur courage et leur persévérance!

Soutenons-nous entre collègues!
Le 7 avril encouragez un(e) précaire¹

Activité organisée par le comité des jeunes du SEDR-CSQ

¹ Vos déléguées et délégués ont reçu toute l'information nécessaire pour cette activité.